

Expertise et réponses rapides Coordonner des travaux d'experts pendant la crise

- Haut Conseil de la santé publique : création 2004 (LSP)
- Succède au
 - **Conseil supérieur** d'hygiène publique de France (1902-2004).
Missions : prévision, évaluation et gestion des risques pour la santé de l'homme (sécurité alimentaire, vaccination...). Section maladies infectieuses et section Environnement
 - Haut **Comité** de la santé publique (1992-2004). Missions :« donner des avis et apporter au ministre des éléments d'orientation et de décision en vue d'améliorer la santé publique »

Expertise et réponses rapides Coordonner des travaux d'experts pendant la crise – Missions du HCSP

Le HCSP a pour missions de :

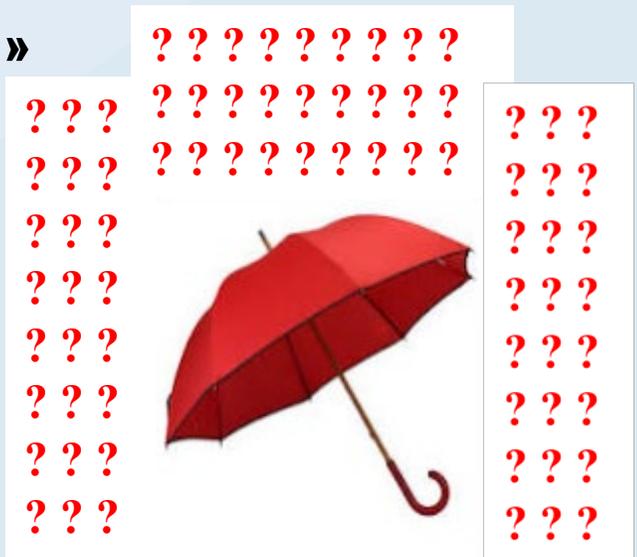
- 1° contribuer à l'élaboration, au suivi annuel et à l'évaluation pluriannuelle de la Stratégie nationale de santé ;
- 2° fournir aux pouvoirs publics, en lien avec les agences sanitaires, **l'expertise nécessaire à la gestion des risques sanitaires ainsi qu'à la conception et à l'évaluation des politiques et stratégies de prévention et de sécurité sanitaire ;**
- 3° fournir aux pouvoirs publics des réflexions prospectives et des conseils sur les questions de santé publique ;
- 4° contribuer à l'élaboration d'une politique de santé de l'enfant globale et concertée.

Il peut être consulté par les ministres, par les présidents des commissions compétentes du Parlement, sur toute question.

- *L'ensemble de ses travaux sont publiés sur le site internet www.hcsp.fr*

- Le HCSP c'est
 - un secrétariat général : administratif, MISp, IGS... rattaché à la Mission stratégie recherche (MSR) de la DGS
 - une centaine d'experts (suite à appel à candidature)
 - 4 commissions permanentes : Cs MIME, CSRE, Cs3SP, CsMC
 - 5 groupes transversaux : politique de santé de l'enfant, Secproch, « grippe coronavirus, infections respiratoires émergentes », stratégie nationale de santé et indicateurs, ISS
 - Une production d'avis sur saisines ou autosaisines, des rapports et des évaluations (PNSP, SSES...)

Expertise et réponses rapides dans la durée : une « pluie de saisines »



Depuis le début de la pandémie jusqu'au 10/09/2021

- 134 saisines Covid-19, 132 avis finalisés
- 5 autosaisines

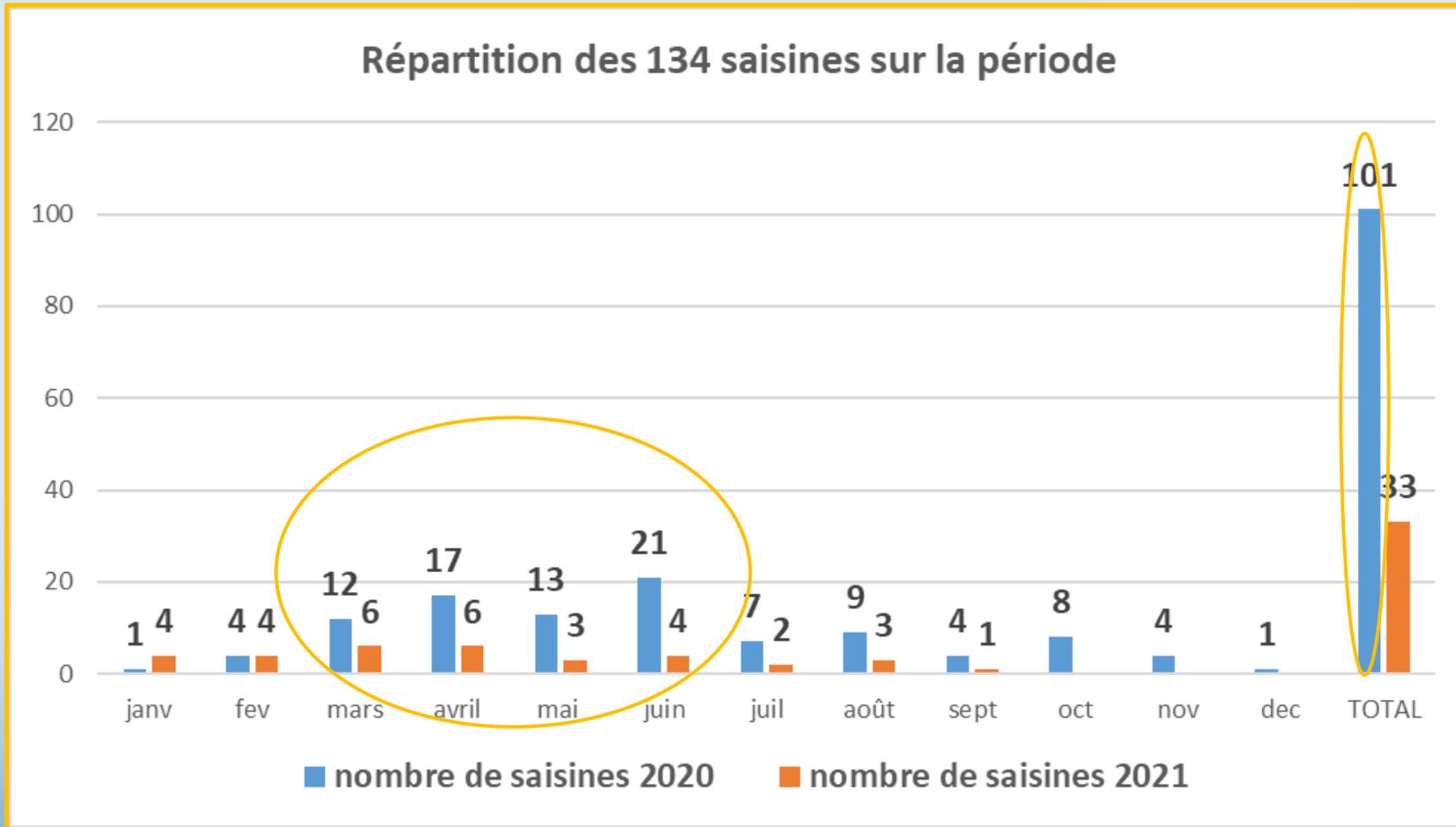
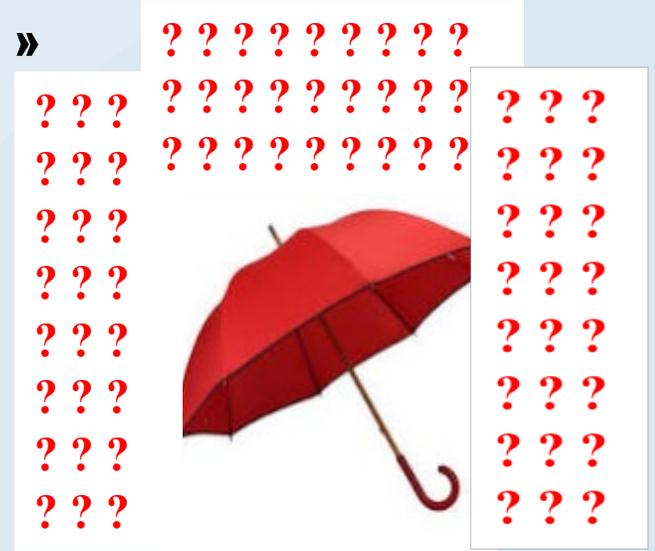
répartition des 134 saisines par grande thématique	nbre	%
aspects cliniques et thérapeutiques : critères de gravité, prises en charge thérapeutiques, stratégie de dépistage (tests)	49	36,50 %
dont saisines portant stricto sensu sur les stratégies de dépistage	16	
dont saisines portant sur des spécialités ou traitements thérapeutiques anti-infectieux, AINS, remdesivir, hydroxichloroquine, plasma thérapeutique, dexaméthasone et autres corticoïdes, tocilizumab / Ac monoclonaux	9	
dont saisine portant sur la santé mentale	1	
hygiène, procédés de désinfection, bio-nettoyage, mesures barrières (dont masques), CAT en cas de décès, organisation post confinement	71	53 %
dont saisines portant stricto sensu sur les masques (visières et écrans faciaux de protection)	9	
dont saisines portant stricto sensu sur les déchets d'activités de soins	5	
dont saisines portant stricto sensu sur les opérations funéraires	4	
sécurité transfusionnelle, dons d'organes, AMP	10	7,50%
nouveaux variants du SARS-CoV-2	4	3%

**Saisines hors Covid-19 sur
la même période :**
20 en 2020
16 en 2021 au 10/09

**Entre le début de la pandémie
et le 10/09/2021 : le HCSP a
reçu un total de 170 saisines
dont 79 % de saisine Covid-19**

**Rappel : En 2019, le HCSP a reçu
43 saisines et a finalisé 22 avis et 2
rapports.**

Expertise et réponses rapides dans la durée : une « pluie de saisines »





Haut
Conseil de la
Santé
Publique

Expertise et réponses rapides dans la durée : un grand nombre d'avis



Haut Conseil de la Santé Publique

Haut Conseil de la santé publique

AVIS

relatif à la préparation des épidémies de virus hivernaux en période de circulation du SARS-CoV-2

17 septembre 2020



Haut Conseil de la santé publique

AVIS

relatif aux mesures de contrôle et de prévention de la diffusion des nouveaux variants du SARS-CoV-2 (VOC 202012/01 et 501Y.V2)

11 septembre 2021

Haut Conseil de la Santé Publique

Haut Conseil de la santé publique

AVIS

complémentaire à l'avis des 7 et 24 février 2020 relatif aux mesures de prévention à appliquer aux donneurs de sang, produits sanguins labiles, cellules, tissus et organes ayant séjourné en zone à risque de transmission du virus SARS-CoV-2.

le 14 mars 2020

Haut Conseil de la Santé Publique

Haut Conseil de la santé publique

AVIS

relatif aux recommandations thérapeutiques dans la prise en charge du COVID-19 (complémentaire à l'avis du 5 mars 2020)

23 mars 2020



Haut Conseil de la santé publique

AVIS

relatif à l'actualisation des risques de contamination de la population par le virus SARS-CoV-2 via les matières textiles, suite à la réouverture des commerces de l'habillement

24 juin 2021

Haut Conseil de la Santé Publique

Haut Conseil de la santé publique

AVIS

à l'opportunité d'un nettoyage spécifique ou d'une désinfection de l'espace public

4 avril 2020

B Faliu_AMISP 30 septembre 2021

Expertise et réponses rapides dans la durée : des délais contraints

délai de réponse donné par le commanditaire	nbre	en %
Saisines appelant une réponse dans la journée (A)	2	1,50 %
saisines appelant une réponse sous 24h (B)	12	9 %
saisines appelant une réponse sous 48h (C)	16	12,30 %
saisines appelant une réponse dans le délai de 1 à 5 jours (A B C compris)	63	47,40 %
saisines appelant une réponse dans le délai de 1 à 8 jours (saisine en urgence)	88	66,20 %
délai moyen (base 133 saisines sur 134)*	9,4 jours	

Expertise et réponses rapides dans la durée le besoin d'expertise lors de la pandémie (1)

- La pandémie a mobilisé une expertise scientifique importante au HCSP : infectiologues, hygiénistes, sociologues, pédiatres, réanimateurs, ingénieurs, toxicologues, juristes, méthodologistes...
- Experts membres du HCSP ou extérieurs
- Mobilisation des agences sanitaires : notamment Ansm, SpF, Anses, EFS, ABM... et des sociétés savantes !

Expertise et réponses rapides dans la durée forces et faiblesses



- **Un atout de taille** : l'existence au HCSP d'un GT transversal « grippe, coronavirus et infection respiratoires émergente »... réactivé très rapidement en février 2020
- sollicitation rapide des membres/structures (CNR, agences..) puis sous-groupes en fonction des thèmes
- Capacité à fédérer les organismes partenaires et les praticiens de terrain
- Avis validés en urgence par le président du HCSP (prévu par le Règlement Intérieur du HCSP)
- Réponse par Lettre quand délais trop courts
- Cohésion/cohérence : envoi d'une lettre sur les travaux Covid du HCSP, adressée aux membres du HCSP tous les 15 jours
- Obligation de transparence : publication de tous les travaux sur le site du HCSP

Expertise et réponses rapides dans la durée forces et faiblesses



■ Des difficultés :

- un virus inconnu : nécessité initiale de production d'avis dans un contexte où la littérature était très pauvre. Ultérieurement bibliographie abondante mais de qualité très inégale → création d'un groupe biblio de 3 personnes pour les traitements.
- le besoin d'élargir rapidement l'expertise initialement « très infectieuse » du fait de la nécessité d'une pluridisciplinarité de cette expertise : aspect juridique (masques..), sociologique (ISS), vétérinaires, santé publique (politique de prévention..) ...
- le nombre de saisines, leur caractère urgent : travail dans l'urgence avec impossibilité parfois de réaliser des auditions, absence de pré-saisine et parfois de dialogue avec le commanditaire (au moins dans les premiers temps de la pandémie)
- report des travaux en cours, mais maintien des réunions plénières des Commissions spécialisées
- autosaisines peu envisageables donc peu nombreuses
- sentiment parfois d'absence de visibilité liée aux multiples instances d'expertises (HAS, COSV, Conseil Scientifique Covid-19 , académie de médecine ..)

Expertise et réponses rapides dans la durée – le rôle du MISP dans l'expertise

Le MISP est un expert du champ de l'administration de la santé publique.

Son rôle est essentiel :

- dans la mobilisation de l'expertise : sollicitation des experts, analyse DPI...
- dans le soutien au travail des experts : animation des groupes de travail (organisation des réunions, planifications des auditions..), bibliographie, aide à la rédaction
- dans l'analyse de la cohérence des avis avec d'autres travaux du HCSP
- dans le contrôle qualité
- dans les liens avec le commanditaire
- dans le respect de la charte de l'expertise saisine (décret N°2013-413, 21 mai 2013)
(Art L. 1452-2)

Expertise et réponses rapides dans la durée – le rôle des experts

- Au HCSP : experts bénévoles
- Recrutement par appel à candidature
- Durée de mandat limité (3 au maximum)
- Compétences de l'expert fonction de la commission (ex Cs MIME compétences infectieuses ; CSRE compétences en environnement.. mais pas que)
- Assurent le pilotage et le copilotage des avis / recommandations
- Possibilité de ne pas renouveler la participation ou de démission en cours de mandat
- Possibilité d'indemnisation présidence de commissions, travaux ou employeurs
- Conformément à la charte de l'expertise, DPI...
- Pluridisciplinarité, indépendance, réactivité, **confidentialité des travaux**

Expertise et réponses rapides dans la durée – exemple d'utilisation des avis et rapports

- **Repris dans arrêtés, décrets publiés au Journal Officiel (JO)**, portent surtout sur les mesures barrières et, dans une moindre mesure, sur nettoyage-désinfection et sur la prise en charge, dépistage, diagnostic.
- **les sites internet des ministères** (Santé, Culture, Éducation nationale, etc.), ont fait référence à toutes les catégories d'avis. Aide à l'élaboration de protocoles et à la préparation des protocoles de communication au public et aux parties prenantes (espaces culturels, Ehpad, écoles, etc.).
- **les sites internet des ARS** ont repris majoritairement les thématiques du nettoyage-désinfection et de l'environnement
- *Exemple 100 premiers avis HCSP référencés plus de 300 fois, environ 200 références portent sur les avis relatifs aux mesures barrières. 30 avis n'ont pas été mentionnés du tout*
- *Les avis Secproch ont été repris dans des lettres de la DGS aux parties prenantes (EFS, ABM, SSA)*
- *Les avis d'accompagnement ont été peu repris de même que les avis issus des auto-saisines.*
- *Les trois avis les plus cités :*
 - *les préconisations sur l'adaptation des mesures barrières et de distanciation sociale à mettre en œuvre en population générale (38 mentions) ;*
 - *deux des avis sur les personnes à risques de forme grave de Covid-19 (34 mentions et 15 mentions respectivement).*

Expertise et réponses rapides dans la durée – exemple d'utilisation des avis et rapports

- Utilisation par le **Conseil d'Etat** dans le cadre de la jurisprudence administrative:
- Sur un an, 65 références aux avis du HCSP ont été retrouvées sur la base de données LegiFrance : plaintes de particuliers, syndicat, associations, entreprises privées qui demandaient à suspendre l'application de certaines parties du décret prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, ou d'appel des décisions du Conseil d'Etat par le Ministère et les ARS.
 - La restriction de la prescription de l'hydroxychloroquine
 - Le port du masque obligatoire par les enfants
 - Le port du masque obligatoire en extérieur
 - L'interdiction de rassemblement de plus de 5000 personnes ou 10 personnes
 - La fermeture des salles de sport et discothèques
 - La modification de la liste des personnes à risque